

Question orale de M. Hervé JAMAR, Député, à Jean-Marc NOLLET, Ministre de la Fonction publique et du Développement durable, sur

« L'interdiction de recourir à Firefox dans l'Administration wallonne et la consigne de d'utiliser IE6 »

Monsieur le Ministre,

Selon le site Internet de l'Echo, l'Administration wallonne aurait récemment demandé à ses fonctionnaires de cesser l'usage du navigateur « Firefox », un logiciel libre, au profit d'Internet Explorer 6 (« IE6 ») de Microsoft suite à une « faille de sécurité » sur Firefox.

Toujours, selon l'Echo, ainsi que des spécialistes que nous avons consulté, IE6 daterait de près de 10 ans et comprendrait quelques 150 failles de sécurité. Ce navigateur serait considéré comme parmi les moins sûrs.

Pouvez-vous confirmer cette information ? Cette instruction a-t-elle bien été communiquée à l'Administration wallonne ? D'autres organismes publics sont-ils concernés ? L'on pense aux OIP, par exemple.

Par ailleurs, IE6 serait obsolète puisque apparemment très peu adapté à certains nouveaux standards (tels que Javascript, CSS, etc.). Par contre, Firefox serait parmi le plus sûr actuellement sur le marché, si pas le plus sécurisé.

Dans la déclaration de politique régionale de l'actuelle majorité, le Gouvernement s'engageait à « promouvoir et utiliser, dans la mesure du possible, les standards ouverts et les logiciels libres dans les administrations publiques, organismes d'intérêt public et les cabinets ministériels ».

Monsieur le Ministre, comment cette consigne à l'Administration peut-elle s'articuler avec les engagements pris par l'actuelle majorité ?

En outre, pouvez-vous confirmer que le recours à IE6 s'explique par le besoin de compatibilité avec les logiciels utilisés au sein de l'Administration, eux aussi datant d'environ 10 ans ?

Merci pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions.

Hervé JAMAR, Député